

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le neuf avril deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le trois avril deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Karine IRR, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service des Affaires financières

DÉLIBÉRATION N° 2018_023 DU 09/04/2018 OBJET : COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2017

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2343-1 ;

VU le Budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

VU les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

VU le Compte de gestion dressé par le Trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

EXPOSÉ

Parallèlement à la comptabilité tenue en mairie, le Trésorier du Centre des finances publiques de Saint-Jean-de-Monts établit le Compte de gestion qui retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice, tant sur le budget principal que sur le budget annexe de l'assainissement (service à caractère industriel et commercial).

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et que chacun a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, tant pour le budget principal que pour le budget annexe de l'assainissement ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif établi par Monsieur le Maire et celles du Compte de gestion fourni par Monsieur le Trésorier ;

Considérant que ces écritures n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte de gestion 2017 dressé par Monsieur Michel ALBRESPIT – Trésorier du Centre des finances publiques de Saint-Jean-de-Monts durant cet exercice.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 25 voix POUR, aucune voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (vote à main levée – 29 votants) :

- **ADOPTÉ**, le Compte de gestion 2017 dressé par Monsieur Michel ALBRESPIT – Trésorier du Centre des finances publiques de Saint-Jean-de-Monts durant cet exercice – et dont les résultats de clôture sont les suivants (Cf. États II-1 et II-2 joints en annexe) :

BUDGET PRINCIPAL :

• Section d'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	265 212,03 €
Reprise du résultat antérieur :	- 6 558 000,68 €
Soit un résultat de clôture de :	<u>- 6 292 788,65 €</u>

• Section de FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	3 400 445,25 €
Reprise du résultat antérieur :	0,00 € (excédent affecté)
Soit un résultat de clôture de :	<u>3 400 445,25 €</u>

Soit un BESOIN DE FINANCEMENT de : 2 892 343,40 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (service industriel et commercial) :

• Section d'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	133 411,84 €
Reprise du résultat antérieur :	4 854 620,86 €
Soit un résultat de clôture de :	<u>4 988 032,70 €</u>

• Section de FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	1 402 675,26 €
Reprise du résultat antérieur :	1 824 323,03 €
Soit un résultat de clôture de :	<u>3 226 998,29 €</u>

Soit un EXCÉDENT DE CLÔTURE de : 8 215 030,99 €

Soit un RÉSULTAT DES DEUX BUDGETS CONSOLIDÉS de : 5 322 687,59 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 10 avril 2018

Le Maire,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE



André RICOLLEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.